FRANC-TIREUR

12 février 2025

LE BILLET

Coupable innocence : le billet de Tristane Banon

par Tristane Banon

Un certain courage, et une bonne dose de convictions sont nécessaires pour aller au front médiatique défendre l'impopulaire présomption d'innocence. Marie Dosé et Julia Minkowski sont avocates pénalistes, elles ont le courage et les convictions. Ensemble, elles signent un *Éloge de la présomption d'innocence* pour questionner une époque post-#MeToo qui ne croit plus en ses juges et s'est habituée à condamner par bannissement sommaire, hors les tribunaux.

Cette présomption, un principe fondamental, garantit l'égalité de tous devant la loi, et prévient de l'erreur judiciaire. Mais, pour les plus incisives défenseuses de #MeToo, elle est un instrument d'impunité, une porte de sortie pour échapper à la sanction. Et c'est ainsi qu'au nom de la justice elles s'en prennent à la justice. La question que posent maîtres Dosé et Minkowski est de savoir si nous voulons encore vivre au pays de Voltaire, où l'on préfère *« hasarder de sauver un coupable que condamner un innocent »*, ou bien si l'on préfère désormais condamner a priori, au nom de la cause.

La cause, c'est 86 % de classements sans suite dans les affaires de violences sexuelles, et 94 % pour ce qui est des viols. C'est énorme. Dans ces taux alarmants, il y a de vrais innocents. Y a-t-il aussi des criminels ? Oui, sans doute. S'il est heureux que les plaignantes ne soient plus des présumées menteuses, comme avant #MeToo, il n'est pas admissible que l'accusé soit condamné, avant la justice, par un tribunal populaire et médiatique qui, lui, ne reviendra jamais sur sa décision.

À nous tous de trouver un équilibre qui concilie les avancées de #MeToo et les principes fondamentaux de l'État de droit, car il n'y a pas de liberté quand c'est l'arbitraire qui règne.

Tristane Banon